

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/01/2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt janvier à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BAZOUGE-DU-DESERT, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du patronage, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph BOIVENT, Maire.

Etaient Présents : M. Joseph BOIVENT, Maire, Mme Angélique ROYER, Mme Marie-Thérèse JOURDAN, MM. Henri ROUSSEAU, Bertrand BAZIN, Franck ROUILLE, Cédric BARRAIN, Mmes Sylvie GALODE, Claire MABILLE, MM. Noël DALIGAULT, Mmes Jessica HARLAIS, Marine HEUZE, Axelle DOISE.

Excusée : Mme Sylvie GALODE.

Excusés ayant donné procuration :

Mme Claire MABILLE donne pouvoir à Mr Franck ROUILLE.
Mr Louis-Philippe BOUDIN donne pouvoir à Mr Christophe BRAULT.

Secrétaire de séance : Mr Noël DALIGAULT.

Avant de commencer la séance, une rectification est à apporter sur le dernier procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 au niveau des Affaires Diverses : « Compte rendu de la Commission sentiers piétonniers ». Il faut préciser que le projet sur la valorisation du sentier d'interprétation situé à Malagra sera financé en partie par Bazouge Qualité Environnement **sous réserve de l'approbation du bureau de Bazouge Qualité Environnement.**

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

LES FINANCES COMMUNALES

2021.01- SCOT : Approbation de la Convention de prestation ADS pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion au service mutualisé d'instruction du droit des sols au profit des Communes.

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 17 décembre dernier transmis par le SCOT relatif au renouvellement de la convention de prestation de service.

Selon les termes de cette convention, le syndicat mixte assure l'instruction des autorisations du droit des sols pour le compte de la Commune, et sous son contrôle, contre rémunération à l'acte selon une tarification forfaitaire déterminée après prise en charge partielle du coût global du service par la communauté de communes d'appartenance. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention et des conditions tarifaires qui s'y rattachent,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant que la Commune de La Bazouge du Désert souhaite bénéficier des services proposés par le syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères pour l'instruction des autorisations du droit des sols,

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'adhérer à la convention de prestation de service relative à l'instruction des droits du sol proposée par le Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères (SCOT du pays de Fougères) à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2026.

2021.02- Travaux d'aménagement du bourg : demande de subvention au titre des amendes de police

Après le lancement du projet d'aménagement du centre bourg avec un architecte urbanisme, il y a possibilité de demander une subvention dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police. Monsieur le maire expose l'étude faite par ADAO Environnement :

1. Création d'un arrêt de bus sécurisé : mise en accessibilité PMR, sécurisation de l'arrêt et sécurisation des montées et descentes. Coût : 2 430,00 € HT (lieu : rue de Lesquen),
2. Création d'une aire de stationnement aux abords de l'école et de la boulangerie : 11 574,00 € HT (lieu : abords école / boulangerie),
5. Signalisation des passages piétons : 7 056,00 € HT (lieu : rue de Lesquen, rue du Chanoine Hélesbeux, rue des Garennes, rue du Prince de Talmond),
6. Aménagement de sécurité : création d'un plateau dans le bourg pour ralentir les circulations, sécuriser la vie locale et les traversées piétonnes : 17 175,00 € HT (lieu : rue de Lesquen, rue du Chanoine Hélesbeux, rue des Garennes, rue du Prince de Talmond),
7. Aménagements piétonniers protégés dans le bourg : 170 926,00 € HT (rue de Lesquen).

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'autoriser M. le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour un montant total de travaux de 209 161,00 € HT.
- de charger M. Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

2021.03- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le BP 2021

Monsieur le maire rappelle que préalablement au vote du budget 2021, la Commune peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

~~Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense~~
d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L1612-14 du CGCT, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des inscrits au budget 2020.

Budget 2021

Chapitre 20	119 150 €	¼ = 29 787 €
Chapitre 204	30 800 €	¼ = 7 700 €
Chapitre 21	335 200 €	¼ = 83 800 €
Chapitre 23	393 682 €	¼ = 98 420 €

***Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,
Décide***

- d'autoriser Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget 2021.

II- URBANISME

2021.04- Chemin La Basse Frachetière : Approbation de la promesse unilatérale d'achat entre la SAFER et la Commune

Suite à la délibération n° 2019-054 en date du 11 juillet 2019 relative à l'aliénation du chemin La Basse Frachetière, Monsieur le maire informe que la promesse unilatérale entre la SAFER et la Commune doit être approuver dont le détail du prix se décompose ainsi :

- Foncier non bâti : 957,38 €
- Frais d'achat : 35,17 €
- Rémunération SAFER : 1 950,00 €
- Frais de géomètre : 1620,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, , après en avoir délibéré
Décide

- d'approuver la promesse unilatérale d'achat entre la SAFER et la Commune pour un montant de 4 562,55 € relative à l'acquisition de terrains
- de signer tous les actes afférents à cette affaire.

III – AFFAIRES DIVERSES

1- Création d'un poste non permanent au service communication

Monsieur le Maire informe que dans le contexte de crise économique lié à l'épidémie sanitaire de COVID-19 et d'augmentation du niveau de chômage rendant d'autant plus difficile l'insertion des jeunes sur le marché du travail, une enveloppe de 10 000 contrats uniques d'insertion : Parcours emploi compétences (PEC) - Contrats initiative emploi – Jeunes (CIE Jeunes) est mobilisée au profit de ce public.

Au vu des échanges au sein de l'équipe municipale et son souhait de développer la communication, Monsieur le maire propose de recruter Mr Kévin LEROUX, pour une durée de 11 mois, dans le cadre d'un contrat PEC (parcours emploi compétences). Une aide de l'état sera versée à hauteur de 65 % sur 20 heures de travail hebdomadaire. Ce point sera évoqué à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2- Compte rendu de la rencontre avec les étudiants sur le projet du sentier d'interprétation au lieudit « Malagra »

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Bertrand BAZIN pour relater le projet des étudiants. Le but de ce projet est de valoriser le patrimoine naturel et historique qui va vers la ferme de Malagra. Une dizaine de panneaux explicatifs seront installés : 5 panneaux évoquant le paysage, 4 panneaux évoquant l'histoire, et un panneau de présentation sera posé aux différentes extrémités du sentier. Le budget global est fixé autour de 600 à 700 euros. Une demande de subvention sera demandée. Une inauguration sera prévue en avril 2021. Ce travail pourrait être proposé au Conseil Municipal.

3- Courrier de Mr Maurice LANGLOIS

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Maurice LANGLOIS, relatif à sa collection d'objets de la vie quotidienne sur la période 1900-1950. Il souhaite se séparer de cette collection et demande aux communes environnantes de trouver un local pour y entreposer sa collection. Le conseil municipal prend acte.

4- Terrain ZA Le Chêne

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré Mr William DELAUNAY, propriétaire d'une parcelle située à la zone artisanale du chêne. Il souhaiterait vendre sa parcelle d'environ 2 200 m². Monsieur le maire propose de réunir la commission urbanisme pour aller voir sur site.

5- Projet : Terres de sources

Monsieur le maire informe que Terres de Sources, projet de transition agricole et écologique initié par Eau du Bassin Rennais, fait partie des lauréats nationaux retenus par le 1^{er} Ministre. Il va bénéficier d'une aide

financière de 20,6 millions d'euros pour renforcer la protection de la ressource en eau et développer de nouvelles filières agricoles et alimentaires.

Ce projet recourt à une innovation de dimension européenne, dont la ville de Rennes a été à l'initiative, qui offre la possibilité aux restaurations collectives (par ex les cantines scolaires) d'acheter des denrées alimentaires aux exploitations agricoles locales (plus précisément les exploitations situées en amont des captages d'eau potable et qui s'engagent dans une démarche de progrès de leur mode de production).

Monsieur le maire proposera avant fin mars à l'assemblée une délibération qui engagera la Commune à titre expérimental, ce projet dans le cadre du fonctionnement de la Cantine. Cette démarche permettra aussi d'aller vers les objectifs de la loi Egalim.

6- Travaux de la cantine municipale

Monsieur le maire donne la parole à Mme Marie-Thérèse JOURDAN relatif aux travaux de la cantine municipale. La programmation des travaux est prévue à compter des vacances de Pâques. Les enfants iront déjeuner à la salle du pourpris le temps des travaux. Il est prévu de vérifier l'ensemble du matériel dans la cuisine de la salle du pourpris notamment les fours, avant son fonctionnement.

7- Compte rendu de la Commission admission du Multi Accueil

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER relatif à la réunion du Multi Accueil de Louvigné du Désert. Madame Angélique ROYER rappelle que la commune de la Bazouge du Désert a deux places. Elle présente les différents critères soumis au fonctionnement du multi accueil :

- Un critère en fonction du nombre de places maximum définies par commune. Pour rappel : 1 ½ voire 2 Saint Georges, 2 La Bazouge-du-Désert, 1 Mellé, ½ Monthault, 6,5 /7 places Louvigné-du-Désert.
- Accueillir 40 % de familles (en nombre d'heures ou en nombre d'enfants) dont le tarif horaire est inférieur ou égal à 0,85 € par heure (couches et repas compris) pendant le semestre janvier à juin et juillet à décembre.

Si cet objectif est atteint pour les 2 semestres une aide de la CAF de 6000 € par semestre est versée soit 12 000 € par an.

- Atteindre 70 % de taux d'occupation durant l'année et fournir couches et repas.
- Accueillir en contrat régulier (8 places) et en occasionnel (4 places).

Ces critères présentent effectivement des difficultés pour retenir les familles. Ce compte rendu sera envoyé aux membres du conseil municipal afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

8- Bilan du Centre de loisirs pendant les vacances de Noël

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER relatif au bilan du centre de loisirs pendant les vacances de Noël. Cette ouverture exceptionnelle a été un franc succès. En effet, les effectifs sont assez élevés :

Lundi 21 décembre : 19 enfants

Mardi 22 décembre : 21 enfants

Mercredi 23 décembre : 31 enfants.

Si la Commune envisageait de réouvrir le centre de loisirs pour les prochaines périodes de Noël, il faudra anticiper davantage pour une meilleure organisation.

9- Compte rendu de la commission cantine

Monsieur le maire donne la parole à Mme Angélique ROYER relatif au compte rendu de la commission cantine. Une charte a été remise à jour et distribuée aux parents afin que les parents et les enfants puissent la lire et la signer ensemble. Cette charte a pour but de fixer les règles de fonctionnement de la cantine. Mme Angélique ROYER informe qu'il faudra éventuellement investir dans la salle pour réduire le bruit. Des systèmes d'insonorisation existent afin de limiter le bruit. Le conseil municipal prend acte.

10- Dates à retenir

- Ressources humaines : Mardi 02 février 2021 à 20h00
- Communication : Jeudi 05 février 2021 à 20h00
- Bâtiments : Samedi 06 février à 10h00
- Finances : Mardi 09 février 2021 à 20h00
- Urbanisme : Samedi 13 février 2021 à 10h30
- Appel d'Offres : mercredi 17 février 2021 à 20h00
- Conseil Municipal : Vendredi 26 février 2021 à 20h00

La séance est levée à vingt-trois heures et trente minutes.

Fait et délibéré le 20 janvier 2021,

Le Secrétaire de Séance,
Noël DALIGAULT



Le Maire,
Joseph BOIVENT



